

ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS Nouvelles dispositions en vigueur à partir du mercredi 1^{er} décembre 2021

Considérant l'augmentation conséquente de la circulation du virus de la COVID parmi la population, afin de protéger au mieux les patients ainsi que le personnel hospitalier, la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois informe de la mise en vigueur de restrictions renforcées concernant l'accès aux établissements hospitaliers.

Ces nouvelles règles – susceptibles d'évoluer – prendront effet le mercredi 1^{er} décembre 2021 :

De manière générale, toute personne entrant dans un hôpital devra désormais respecter, au moins, les mesures suivantes :

- COVID-CHECK avec contrôle d'identité à l'entrée de l'hôpital ;
- Désinfection des mains à l'entrée de l'hôpital et régulièrement à l'intérieur de l'hôpital ;
- Port obligatoire du masque et respect des gestes barrières pendant toute la durée de présence dans l'hôpital ;
- Respect d'une distance interpersonnelle de 1,5 m minimum.

Accès visiteurs :

- Heures de visite de 15.00 à 19.00 heures ;
- Pour tous les services d'hospitalisation (sauf zones et services spécifiques : zone COVID, service de soins palliatifs, service de soins intensifs, etc. – Merci de vous renseigner à l'accueil) ;
- Maximum 1 visiteur par patient pendant 1 heure par jour ;
- Sur autorisation médicale ;
- En cas de situations exceptionnelles (ex. : situation de fin de vie, pédiatrie, maternité, détresse psychologique, etc.), des visites supplémentaires peuvent être autorisées.